

10 Faits divers & Justice

Soupçonné de viol sur mineure à Lambaréné

" Pablo " de retour en prison

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

PAUL Tchipala, alias Pablo, Gabonais de 32 ans, sans emploi, semble avoir fait du viol une véritable obsession. Au point de s'accommoder des séjours en milieu carcéral. En effet, le délinquant sexuel, déjà incarcéré en 2009, pour le viol d'une dame de 68 ans, à Mouila, a été interpellé, le 14 décembre, au quartier Isaac, par les éléments de la Police d'investigations judiciaires (Pij) de Lambaréné. Il lui est reproché de s'en être pris à S. M. G., 12 ans, et M. J. B., 11 ans, deux fillettes actuellement sous surveillance psychologique. D'autant qu'elles se-

raient toujours en état de choc, suite au mal qui leur aurait été causé par le bourreau présumé.

Déféré, le jeudi 17 décembre, devant le parquet du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, Pablo a été écroué à la maison d'arrêt, en attendant sa comparution devant un tribunal.

Il ressort de l'enquête que le résident du quartier "Badamier", dans le deuxième arrondissement de la ville du Grand Blanc, serait très actif aussi bien dans les cas de vol aggravé, que dans les agressions sexuelles et autres détournements de mineures. Du moins à en juger par les multiples plaintes déposées par les parents des victimes dans les locaux de l'unité des Forces de police nationale



Photo : DR

Paul Tchipala, alias Pablo, a été neutralisé près d'un an après le premier viol.

(F. P. N.). C'est ainsi que Tchipala s'en serait pris à S. M. G., le dimanche 14 décembre 2014.

Après son forfait, le présumé violeur prendra le



Photo : DR

MJB, la dernière victime du présumé pervers sexuel.

large, direction Port-Gentil, le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Maritime, dans le but de se faire oublier. Croyant avoir atteint son objectif, Paul Tchipala re-

vient à Lambaréné, près d'un an plus tard. Mais le présumé violeur traîne toujours ses bas instincts sexuels. Aussi, va-t-il jeter son dévolu sur M. J. B., le samedi 12 décembre dernier.

Comment Pablo parvient-il à attirer ces gamines jusque dans son lit ? Lors de l'interrogatoire, le mis en cause livre son mode opératoire. Il dit mettre toujours à profit l'absence des parents des victimes, pour se rapprocher de celles-ci, dans le but de les appâter, une fois dans son alcôve, avec des espèces sonnantes et trébuchantes. Pour passer du temps avec elles, le voisin malintentionné commence par envoyer les enfants au kiosque de PMU du quar-

tier, pour la validation de ses pronostics de jeu.

« A en croire le mis en cause, il s'agissait donc de rapports monnayés. Car, il a proposé 5 000 francs à la première victime, tandis qu'il payera le silence de la seconde avec la somme de 20 000 francs », fait savoir la direction des enquêtes.

Mais une fois rentrées chez elles, les enfants se confient à leurs parents, qui à leur tour ne tardent pas à se rapprocher de la police.

Après avoir ratissé les coins et recoins de la ville de Lambaréné, les fins limiers parviendront à mettre la main sur le présumé violeur, alors qu'il s'apprête, une fois de plus, à se fondre dans la nature.

Lutte contre le braconnage dans la région de Lambaréné

Bouega et Bidona pris la main dans...des sacs de gibier

E.N.
Lambaréné/Gabon

LES éléments de la brigade centre de gendarmerie et ceux des Eaux et forêts de Lambaréné viennent de mettre la main sur deux braconniers, Marcellin Bouega et Jean-Pierre Bidona, tous Gabonais. Leur interpellation fait suite à des plaintes anonymes en série faisant état de ce que des individus sortent tous les jours des forêts, avec une grande quantité d'animaux destinés à la vente. Afin de tenter de mettre un terme à cette activité illécite, des agents de la bri-

gade centre et leurs collègues des Eaux et forêts ont donc érigé un barrage à la sortie de la zone du lac Ezanga, situé au chantier Maurel & Prom, au PK 32 du chef-lieu du Moyen-Ogooué.

Le premier jour, la surveillance au poste de contrôle s'avère infructueuse. Les agents devront attendre le troisième jour, pour voir, enfin, deux individus tomber dans leur traquenard. Sur eux, une cargaison de gibier de diverses espèces : 83 porcs-épics, 10 gazelles, 1 sanglier, 2 rats-palmistes, 2 oiseaux et 1 écureuil dissimulés dans des sacs et de l'herbe sauvage. Histoire de tromper



Photo : Escrite NDILOROUIM

Il y avait du frais et du pourri.

la vigilance des gendarmes et autres fonctionnaires des Eaux et Forêts habituellement postés le long de la route nationale. Informé de cette situation, le procureur de la Répu-

blique de Lambaréné, Christ-Noël Mangono Mambili, s'est aussitôt rendu sur les lieux pour constater l'étendue des dégâts causés à la faune. Il a, de ce fait, ordonné l'ouver-



Photo : Escrite NDILOROUIM

Toute la cargaison saisie a été incinérée sur ordre du parquet de Lambaréné.

ture d'une enquête et l'incinération séance tenante des bêtes saisies.

Il y a lieu de noter que de-

puis la prise de fonction de la nouvelle directrice provinciale des Eaux et Forêts, Elionora Ada Ndoutoum, ses collaborateurs sont régulièrement envoyés sur le terrain pour veiller à la protection des espèces animales partiellement ou intégralement protégées par la loi de la République.

Pris la main dans le sac, Marcellin Bouega et Jean-Pierre Bidona tombent donc sous le coup des articles

163, 215 et 274 du Code pénal, qui répriment les auteurs de braconnage. Ces deux individus ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Lambaréné, où ils attendent désormais l'ouverture de leur procès.

Découverte macabre

Un squelette humain à Ambowé

B.M.
Libreville/Gabon

MARDI en fin d'après-midi, la Police d'investigations judiciaires (Pij) a été alertée au sujet de la découverte d'un squelette humain, vraisemblablement un individu de sexe

masculin portant encore ses vêtements, par de jeunes gens qui s'adonnaient à une partie de football, sur un terrain vague situé dans le quartier Ambowé (à proximité du transformateur de la SEEG), derrière l'ancienne résidence présidentielle (Ohio). Ces restes humains,

en phase finale de décomposition, selon une source policière, ont été retrouvés enfouis dans les herbes.

Tout porte à croire que ce squelette pourrait avoir été déposé à cet endroit depuis belle lurette, très certainement après un acte criminel perpétré ailleurs. Sur instruction du procu-

reur de la République, une entreprise des pompes funèbres a été requise pour procéder à l'enlèvement de ces ossements, avant l'inhumation. Une enquête préliminaire a été ouverte pour connaître l'identité de la personne qui se cache derrière ce squelette, ainsi que les causes de sa mort.

Agression

En prison pour avoir blessé son " rival "

AEE
Libreville/Gabon

DANS la nuit du 10 au 11 décembre 2015, T. H., un jeune Togolais de 26 ans, résidant au quartier Sotega, décide d'aller rendre visite à sa concubine, avec qui il a deux enfants. Celle-ci habite non loin de son domicile. Il est minuit,

lorsque l'individu, s'approchant de la maison de la mère de ses enfants, entend la voix d'un homme dans la chambre de cette dernière. Pris de jalousie, il entre aussitôt dans la pièce et trouve Baba Saré, assis sur le lit de sa dulcinée. Et, sans poser de questions, il se jette sur le ressortissant sénégalais, convaincu qu'il a en face de lui un rival, et une bagarre éclate entre

les deux hommes. De la chambre, les rivaux se retrouvent bientôt dans la cour du domicile. Le commerçant sénégalais, las de se voir rouer de coups par son rival, se saisit d'un caillou posé au sol, à côté de lui, et en assène à son tour sur la tête de T.H. Ce dernier s'écroule, peu avant que le voisinage n'intervienne pour les séparer. Plus de peur que de mal

heureusement, pour T.H., qui s'en sort avec quelques points de suture.

Le lendemain matin, le sujet togolais dépose plainte à la direction de la Sûreté urbaine, à Nkembo. L'agresseur présumé est interpellé et présenté devant le parquet, puis placé aussitôt en détention préventive à la prison centrale de Libreville.

